RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

MINUTES

Le 22 septembre 2026, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4

1. Ouverture de la réunion.

L'heure de début : 18 H

2. Présence.

PRÉSIDENT :	Kevin Scully	Maire
COUNSEIL (EN PERSONNE) :	Kevin Scully	Maire
	April Warman	Conseillère / Générale / Maire adjointe
	Mike Robertson	Conseiller / Générale
	Natalie Fillmore	Conseillère / Quartier 1
	Dan Shortall	Conseiller / Quartier 2
	Bruce Hickey	Conseiller / Quartier 3
	Carl Cosby	Conseiller / Quartier 4
COUNSEIL (VIRTUELLE) :	N/A	
COUNSEIL (ABSENT) :	N/A	
GREFFIER :	Rob Webber	
PERSONNEL :	Tiffany Cail	Greffière adjoint
	Marley Burke	Développement communautaire et des événements
AUTRES:	N/A	

3. Approbation de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 22 septembre 2026.

Resolution 092226.01
IL EST RÉSOLU que le Conseil approuve l'ordre du jour, tel que présenté par le greffier, pour sa réunion extraordinaire du 22 septembre 2026.
Proposé par : CONSEILLER HICKEY | Appuyé par : CONSEILLER ROBERTSON.
MOTION CARRIED.

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré**.**

5. Affaires découlant de la réunion précédente.

a. EMPRUNT OBLIGATAIRE. En 2025, le conseil municipal a approuvé un emprunt obligataire de 350 000 dollars sur 20 ans destiné à financer l'achat d'un nouveau camion de pompiers pour le service d'incendie de Rexton. Afin de mener à bien la procédure de mise en place de cet emprunt obligataire, le conseil municipal doit approuver la motion suivante, conformément aux dispositions provinciales.

Resolution 092226.02
IL EST RÉSOLU que le trésorier soit autorisé à émettre et à vendre à la Société de financement municipal du Nouveau-Brunswick une obligation de l'administration locale de Five Rivers d'un montant en principal de 350 000,00 $, selon les modalités et conditions recommandées par la Société de financement municipal du Nouveau-Brunswick, et qu'il soit également résolu que l'administration locale de Five Rivers s'engage à émettre, sur demande, des chèques postdatés à l'ordre de la Société de financement municipal du Nouveau-Brunswick, en vue du paiement du capital et des intérêts dus au titre de l'obligation susmentionnée.
Proposé par : CONSEILLER ROBERTSON | Appuyé par : CONSEILLER SHORTALL.
MOTION ADOPTÉE.

b. CONSULTATION E6. Au début de cette année, le conseil municipal a approuvé une proposition d'E6 International visant à examiner nos pratiques et politiques financières. La motion prévoyait que leurs travaux ne commenceraient qu'après le recrutement d'un directeur financier par Five Rivers. Compte tenu de l'importance de mener à bien cet examen parallèlement au cycle budgétaire 2027 et à temps pour que les recommandations puissent être mises en œuvre en 2027, l'administration recommande au conseil municipal d'abroger la motion afin que la consultation E6 puisse débuter.

Resolution 092226.03
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal abroge la résolution 031026.12.
Proposée par : CONSEILLER SHORTALL | Appuyée par : MAIRE ADJOINT WARMAN.
MOTION ADOPTÉE

Resolution 092226.04
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal approuve la prestation de services de conseil par E6 International, conformément à sa proposition, pour un montant de 3 750 $.
Proposée par : CONSEILLER HICKEY | Appuyée par : CONSEILLÈRE FILLMORE.
MOTION ADOPTÉE.

c. TROTTOIRS DE L'AVENUE BONAR LAW. Au cours des deux dernières semaines, le cabinet d'ingénierie civile Englobe s'est attelé à la réalisation des travaux approuvés par la province dans le cadre de notre plan PMHP (Partenariat provincial-municipal pour les routes) 2026.

Ces travaux porteront sur la rénovation d'un tronçon de 400 mètres de l'avenue Bonar Law, à partir de son intersection avec la route 134 (Main Street). Les travaux comprennent le fraisage de l'asphalte, la pose d'un nouveau revêtement en asphalte, ainsi que le remplacement des bordures et des caniveaux. En vertu de l'accord PMHP, le coût du projet serait limité à environ 390 000 dollars, la province prenant en charge environ 330 000 dollars et la municipalité les 60 000 dollars restants.

Outre l'étendue des travaux approuvée, Englobe a signalé que certains trottoirs de la zone concernée étaient en très mauvais état, ce qui a été confirmé par le service des Travaux publics. Englobe a indiqué que, pour un coût estimé à 30 000 dollars au maximum, environ 125 mètres de trottoirs en mauvais état seraient remplacés.

Les trottoirs ne pouvant pas être inclus dans les projets du PMHP, la municipalité serait chargée de prendre en charge la totalité des 30 000 dollars (c'est-à-dire qu'il n'y aurait aucune contribution provinciale). L'administration soutient cet investissement. Compte tenu des prévisions actuelles de fin d'exercice, ce coût pourrait être absorbé par notre budget de fonctionnement général. Par ailleurs, en fin d'exercice, le conseil municipal pourrait décider de prélever des fonds sur sa réserve générale d'investissement pour couvrir tout ou partie de ce coût

Resolution 092226.05
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise la société Englobe à remplacer certaines portions du trottoir de l'avenue Bonar Law pour un montant maximal de 30 000 dollars.
Proposée par : MAIRE ADJOINT WARMAN | Appuyée par : CONSEILLÈRE FILLMORE.
MOTION ADOPTÉE.

6. Nouvelles affaires.

a. N/A

7. Réunion à huis clos.

Resolution 092226.06
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal décide de lever la séance publique et de passer en séance à huis clos.
Proposée par : CONSEILLER ROBERTSON | Appuyée par : CONSEILLER HICKEY.
MOTION ADOPTÉE.

a. Loi sur la gouvernance locale, article 68, paragraphe 1, point c) : les informations susceptibles d'entraîner une perte ou un gain financier pour une personne ou pour la collectivité locale, ou de compromettre des négociations en vue de la conclusion d'un accord ou d'un contrat.

Resolution 092226.07
IL EST RÉSOLU que le conseil municipal décide de lever la séance à huis clos pour reprendre la séance publique.
Proposée par : CONSEILLER ROBERTSON | Appuyée par : CONSEILLER SHORTALL.
MOTION ADOPTÉE.

8. Motions issues de la séance à huis clos.

a. **Resolution 092226.09**
Il est décidé que le conseil municipal autorise l'administration à mettre en œuvre les modifications proposées à l'accord de service public (PSA) relatif au PID 25140823.
Proposée par : CONSEILLER ROBERTSON | Appuyée par : CONSEILLER COSBY.
MOTION ADOPTÉE.

9. Date de la prochaine reunion.

a. Réunion ordinaire : mardi 13 octobre 2026.

b. Réunion plénière : mardi 27 octobre 2026.

10. Adjournment.

Resolution 092226.08
Il est décidé que le Conseil lève la présente réunion extraordinaire.
Proposée par : CONSEILLER HICKEY | Appuyée par : CONSEILLER ROBERTSON.
MOTION ADOPTÉE.

Heure : 6 H 29

Kevin Scully, Maire

Rob Webber, Greffier